

# OMPI



WO/GA/32/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 septembre 2005

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI**

**Trente deuxième session (17<sup>e</sup> session ordinaire)**  
**Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005**

**QUESTIONS CONCERNANT UN PLAN D'ACTION DE L'OMPI  
POUR LE DEVELOPPEMENT**

*Rapport présenté à l'Assemblée générale*

1. À sa trente et unième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue à Genève du 27 septembre au 5 octobre 2005, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé "de convoquer des réunions intergouvernementales intersessions pour examiner les propositions contenues dans le document WO/GA/31/11 (Proposition de l'Argentine et du Brésil en vue de l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement), ainsi que les propositions supplémentaires des États membres". Il a également été décidé que les réunions "établiraient un rapport pour le 30 juillet 2005, en vue de son examen par l'Assemblée générale à sa session suivante".

2. Par ailleurs, au cours de ladite session de l'Assemblée générale de l'OMPI, il a été décidé que "le Bureau international prendra immédiatement des dispositions afin d'organiser avec d'autres institutions multilatérales, dont la CNUCED, l'OMS, l'ONUDI et l'OMC, un séminaire international commun sur la propriété intellectuelle et le développement, ouvert à toutes les parties prenantes intéressées, y compris les ONG, la société civile et le monde des universités et de la recherche". Le Séminaire international sur la propriété intellectuelle et le développement a été organisé par l'OMPI et la CNUCED, l'ONUDI, l'OMS et l'OMC au siège de l'OMPI, à Genève, les 2 et 3 mai 2005. Sous les deux grands thèmes de la propriété

intellectuelle et les politiques publiques et de la propriété intellectuelle et le développement, le séminaire a permis de traiter un large éventail de questions, notamment la santé publique, les savoirs traditionnels, la biodiversité, le droit d'auteur et les droits connexes dans l'environnement numérique, la politique de la concurrence, la création de valeur à partir des actifs de propriété intellectuelle, le transfert de technologie et les pratiques recommandées au niveau national. Des groupes d'experts ont présenté des exposés sur les différents thèmes abordés. Ce séminaire a rassemblé plus de 120 participants provenant d'un large éventail de parties prenantes au sein des gouvernements, de l'industrie, des milieux universitaires et de la société civile.

3. Les première, deuxième et troisième réunions intergouvernementales intersessions sur un plan d'action de l'OMPI pour le développement se sont tenues respectivement du 11 au 13 avril 2005, du 20 au 22 juin 2005 et du 20 au 22 juillet 2005.

M. Rigoberto Gauto Vielman, ambassadeur et représentant permanent du Paraguay, et M. Dimiter Tzantchev, ambassadeur et représentant permanent de la Bulgarie, ont assumé les fonctions de président et de vice-président des trois réunions.

4. La première Réunion intergouvernementale intersessions a mis en présence les représentants de 100 États membres, 18 organisations intergouvernementales et 40 organisations non gouvernementales (ONG). En outre, les participants de la réunion ont décidé d'admettre, sur une base ad hoc, 17 ONG non accréditées, sans incidence sur leur statut pour les réunions futures de l'OMPI. Ils ont débattu une proposition de l'Argentine et du Brésil (à laquelle se sont associés l'Afrique du Sud, la Bolivie, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, l'Iran (République islamique d'), le Kenya, le Pérou, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et le Venezuela) relative à l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement (documents WO/GA/31/11 et WO/GA/31/14), une proposition du groupe des Amis du développement intitulée "Proposition d'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement : élaboration de questions soulevées dans le document WO/GA/31/11" (document IIM/1/4), une proposition des États-Unis d'Amérique pour l'établissement d'un programme de partenariat à l'OMPI (document IIM/1/2), une proposition du Mexique sur la propriété intellectuelle et le développement (document IIM/1/3) et des observations du Royaume-Uni concernant la propriété intellectuelle et le développement (document IIM/1/5). Afin d'examiner ces propositions de manière plus approfondie, les participants de la réunion ont décidé de poursuivre les débats lors des réunions suivantes, prévues du 20 au 22 juin et du 20 au 22 juillet 2005. Les États membres ont été informés qu'ils pouvaient présenter des propositions supplémentaires, sous une forme structurée et pouvant donner lieu à des mesures, pour examen à la Réunion intergouvernementale intersessions de juin.

5. La deuxième Réunion intergouvernementale intersessions a réuni les représentants de 77 États membres, 10 organisations intergouvernementales et 33 ONG. Deux ONG non accréditées ont été autorisées à y participer, sur une base ad hoc, sans incidence quant à leur statut pour les réunions futures de l'OMPI. Le rapport sur la première réunion a été adopté. Deux nouvelles propositions ont été présentées, l'une par Bahreïn (à laquelle se sont associés l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen) (document IIM/2/2), relative à l'importance de la propriété intellectuelle dans le développement social et économique et les programmes nationaux de développement, l'autre par le Royaume-Uni, relative à la propriété intellectuelle et au développement (document IIM/2/3). Les participants ont procédé à un échange de vues utile sur un certain nombre de propositions tirées d'une liste établie à partir des communications écrites soumises par les États membres. Les participants

de la Réunion intergouvernementale intersessions ont décidé de poursuivre l'examen de ces propositions et d'autres propositions éventuelles à la réunion suivante, prévue du 20 au 22 juillet 2005.

6. La troisième Réunion intergouvernementale intersessions a mis en présence les représentants de 92 États membres, 10 organisations intergouvernementales et 34 ONG. Quatre ONG non accréditées ont été admises sur la même base que précédemment. Le rapport sur la deuxième réunion a été adopté. Les participants de la Réunion intergouvernementale intersessions ont examiné la proposition présentée par Bahreïn (à laquelle se sont associés l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen) (document IIM/2/2), relative à l'importance de la propriété intellectuelle dans le développement social et économique et les programmes nationaux de développement. Le Maroc a présenté, au nom du groupe des pays africains, une proposition intitulée "Proposition des pays africains relative à l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement" (document IIM/3/2). Les participants de la Réunion intergouvernementale intersessions ont procédé à un échange de vues utile sur un certain nombre de propositions tirées d'une liste établie sur la base des communications écrites des États membres. Toutefois, ils n'ont pas eu le temps d'examiner la proposition du groupe des pays africains. Celle-ci sera ajoutée à la liste établie sur la base des communications écrites des États membres. Les participants de la troisième réunion ont également examiné et débattu des propositions concernant le rapport de la réunion à transmettre à l'Assemblée générale, présentées par le groupe des Amis du développement, les États-Unis d'Amérique et le groupe des pays africains, sans parvenir à un consensus. La troisième Réunion intergouvernementale intersessions a été reprise le 16 septembre 2005 et a adopté son rapport.

7. Les rapports sur les première, deuxième et troisième réunions intergouvernementales intersessions ont été publiés respectivement sous les cotes IIM/1/6, IIM/2/10 et IIM/3/3.

*8. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]